



Pessac, le 21 décembre 2016

N/Réf : FscqP-2016-27

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 novembre 2016 à la maison de quartier de Sardine à 20h00

Participants : Françoise Lafon (Sardine), Marie-Pierre Lafarge (Magonty et Fédération), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Sylvie Camacho (Le Bourg) et Marie-Christine Bernard (Chiquet-Fontaudin)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Jacques Da Rold (Fédération), Daniel Domenge (3M-Bourgailh), Roger Lévy et Gilbert Albarran (France et environnants), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Bernard Boucher et Bruno Chabaneux (Noès), Jean-Pierre Stahl (Casino), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Michel Kwiatkowski et Yves Schmidt (Fédération)

Absents excusés : Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), M. Bernard Rose (Le Bourg)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 5 juillet 2016
- Bilan de la rencontre avec le Maire du 28 juillet 2016 :
 - rappel des faits marquants ;
 - objectifs et demandes de la Fédé ;
 - demandes de quartiers ;
- Bilan de la réunion Transports de septembre ;
- Assemblée générale 2017 - Renouvellement du bureau – Appel à candidatures ;
- Maison des associations : point sur le projet de mutualisation des services et de modification du rôle de l'association ;
- Carnaval de Pessac ;
- Point sur la diffusion de la Viographie de Pessac ;
- Horaires des réunions du conseil d'administration ;
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 5 juillet 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 5 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de la rencontre avec le Maire du 28 juillet 2016

Yves Schmidt (Fédération) rappelle que cette réunion a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux quartiers. Pour résumer, il est apparu que le Maire estime que les réunions des quatre secteurs, organisées en début d'année, au cours desquelles les adjoints de chaque secteur et les élus responsables des activités qui intéressent les quartiers font le bilan des travaux et interventions de la ville au cours de l'année écoulée, répondent aux attentes des habitants.

Pour la Fédération, ces réunions ne peuvent pas remplacer les commissions extra municipales pour plusieurs raisons :

- il s'agit de réunion d'information et non de concertation ;
- ces réunions s'adressent aux habitants des quartiers qui ont tendance à poser des questions qui les concernent personnellement ;
- tous les sujets peuvent en principe être abordés ce qui se traduit par des réponses souvent superficielles faute de temps ;
- les membres du conseil d'administration de la Fédération ne disposent pas d'une vue d'ensemble des activités de la ville, faute de ne pas assister à toutes les réunions.

La Fédération demande que soient rétablies les commissions extra municipales sur les sujets importants (urbanisme, voirie, transports). Voir en annexe 1 la lettre adressée au Maire.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) estime que le seul objectif du Maire est d'exclure les Comités de Quartier de la liste des interlocuteurs de la Mairie.

Exemples :

- mise en place d'un éclairage public rue Laurenson ;
- sens unique proposé par Mairie aux habitants de la rue Georges Clémenceau qui ont été contactés par courrier sans que le comité de quartier ait été informé ;
- il n'y a plus l'établissement d'un arrêté municipal à l'occasion de travaux réalisés dans les rues de Pessac. Il regrette que les élus écoutent prioritairement les demandes des habitants. Il cite l'exemple de l'installation d'éclairage public sur la voie privé Laurenson.

La Ville ne diffuse plus les arrêtés municipaux aux quartiers.

Pour **Jean-Claude Juzan**, l'objectif de la réunion du 28 juillet 2016 était de demander au maire de considérer les syndicats et comités de quartiers comme des interlocuteurs naturels de la Mairie pour les travaux de voiries et d'urbanisation et recevoir les dossiers en amont des réunions. Ceci permettrait aux Comités de Quartiers de travailler sous forme de commissions et d'associer les habitants et les collectifs présents dans les quartiers. Il est nécessaire de mettre en place, au niveau de la Fédération, une veille sur les projets d'évolution permettant d'effectuer une analyse en amont. Il faut que la Mairie remette la Fédération et les syndicats et comités de quartiers au centre de la communication municipale.

Jacques Da Rold (Fédération) s'interroge sur la méthode à employer pour que la Ville accepte de travailler avec les syndicats et comités de quartiers plutôt qu'avec les habitants. Il propose que la Fédération lance une démarche pour que la Fédération et les quartiers soient considérés comme les interlocuteurs de la ville et de la métropole. Pour ce faire, il faut atteindre deux objectifs :

- mettre en place une veille sur les sujets en cours ;
- réaliser une analyse amont des projets avec les services de la ville et de la métropole. Il propose que la formule de commissions-ateliers se développe, sous l'égide de la Fédération en ouvrant à des habitants sous couvert des syndicats et comités de quartiers et en disposant des documents pour travailler : un courrier sera adressé à la Mairie à cet effet pour obtenir ces documents de travail tant de la Ville que de Bordeaux Métropole. Il est convenu de demander également que des commissions extra municipales soient organisées sur tous les thèmes concernant l'activité des syndicats et comités de quartiers.

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) constate que la métropole est devenu une usine à gaz, d'où la difficulté de s'imposer.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) fait part de son ressenti : en terme d'urbanisme, on ne sait plus à qui s'adresser. Il semble qu'il n'y ait plus de pilote. On va donc vers de grandes difficultés

Dominique Lestynek (Fédération) regrette que les interventions individuelles priment sur les interventions collectives. Il n'y a plus d'interlocuteurs, plus de contacts alors que ce sont les élus municipaux qui doivent être les intermédiaires avec la métropole.

Marie Christine Bernard (Chiquet-Fontaudin) reconnaît l'efficacité de l'adjoint du secteur 2 qui est à l'écoute du comité de son quartier.

Roger Lévy (France et environnants) constate qu'en règle générale les syndicats de quartiers ne sentent plus comme étant les interlocuteurs de la Ville.

Jean-Claude Juzan indique qu'aucun des objectifs que l'on s'était fixé lors de la réunion du 5 juillet 2016 n'est atteint. Les relations avec l'adjoint de secteur et le comité de quartier concerné se dégradent. Il faut demander une nouvelle audience au Maire de Pessac.

Pour **Dominique Lestynek**, les réunions de secteur ne répondent pas aux besoins de la Fédération. L'information n'est pas la concertation ni a fortiori la participation. Il faut aussi toujours s'exprimer dans les "concertations" organisées sur internet notamment par la métropole.

Jean-Baptiste Casenave conseille à tous les membres du conseil d'administration de produire des contributions sur les grands sujets qui intéressent la métropole. À force d'écrire, on se fera entendre.

3. Bilan de la réunion Transports du 21/09/2016

Cette réunion était organisée par Bordeaux Métropole.

Jacques Da Rold rapporte qu'au cours de cette réunion, tel que convenu lors de la commission d'urbanisme-déplacements de la Fédération du 21 septembre, il a été rappelé que la Liane 4 doit rester une ligne prioritaire au niveau de la métropole et que la ligne 23 a été signalée comme étant très dégradée (horaires non respectés). Le problème des abribus a également été abordé.

Jean-Claude Limousin soulève le problème des tracés des lignes de bus qui ne sont pas prévus pour recevoir des bus aussi importants : c'est le cas de la Liane 4 qui emprunte plusieurs voies secondaires ce qui se traduit par une dégradation de la chaussée. Il propose de mettre en place des liaisons transversales avec des petits bus pour desservir la Liane 4 qui devrait se limiter à emprunter l'avenue du Général Leclerc.

Dominique Lestynek indique que les réseaux de transport doivent éviter le "plat de nouilles" et suivre les voies majeures L'opinion de Jean-Claude Limousin corrobore l'étude faite il y a plusieurs années par Yves Schmidt dans ce secteur.

4. Assemblée générale 2017

L'assemblée générale de la Fédération est programmée pour le samedi 1^{er} avril 2017 à la maison de quartier de Sardine. À cette occasion, il sera procédé à un certain nombre de remplacements, notamment du président et du secrétaire général. Il est rappelé que le futur bureau sera proposé au vote lors de la manifestation, d'où la nécessité de connaître les noms

des candidats à tous les postes du bureau.

Il est à noter que Daniel Marie Anne n'a pas été remplacé. Les candidats actuels pour entrer au bureau sont Philippe Cernier, Jean-Claude Juzan et Roger Lévy.

Certains quartiers ont fourni les dates de leur assemblée générale, ce qui a permis de mettre à jour le calendrier sur le site de la Fédération.

5. Maison des associations

Jacques Da-Rold informe qu'au premier janvier 2017 les services et les moyens de la Maison des associations et du service de la Vie associative seront mutualisés. Ils seront provisoirement localisés au Forum (ex locaux Agenda 21). L'association Maison des associations demeure, mais il s'agira d'une « coquille vide » car dépourvue de moyens techniques et de subventions. Les membres associatifs s'efforcent de donner du sens et des objectifs à cette Maison des associations nouvelle formule.

Pour **Jean-Claude Juzan**, le Maire veut faire disparaître la Maison des associations dans son statut actuel en lui enlevant la subvention. L'argument de la gestion de fait lui semble complètement erroné. Trois éléments caractérisent la gestion de fait de la Maison des Associations par la Mairie :

- la subvention accordée par la Mairie, subvention qui représente 60% du budget ;
- la gouvernance où on retrouve 50% de représentants de la ville désignés pour toute la durée de leur mandat et 50% d'élus associatifs, élus pour deux ans. Il est à noter que la présidence va obligatoirement à un représentant de la ville et en cas de vote la voix du président est prépondérante ;
- l'activité : selon la ville, il y a doublon d'activité entre la ville et la Maison des Associations, ce qui est faux.

Il suffisait de modifier les statuts pour continuer à fonctionner comme par le passé. Certains membres de l'association travaillent sur la rédaction de nouveaux statuts pour relancer l'association.

Marie Christine Bernard (Chiquet-Fontaudin), bien qu'ayant assisté à peu de réunions du conseil d'administration, se dit surprise de constater la teneur « politique » des interventions de certains membres du conseil d'administration de la Fédération ce qui est contraire à ses statuts.

Roger Lévy constate que les élus ont un problème avec l'indépendance des associations : ils veulent contrôler les associations et éviter les contre-pouvoirs.

Jacques Da Rold estime que, s'il n'y a plus d'association Maison des associations, il n'y a plus d'interlocuteur pour défendre les intérêts des usagers.

6. Carnaval

Jean-Claude Juzan fait part des réunions organisées par la Ville les 3 et 14 octobre. Il a été décidé unilatéralement que le Carnaval se déroulerait le samedi 11 mars 2017 de 18h à 19h30. De même il indique que lors de la réunion du 14 octobre, les trois centres sociaux étaient d'accord pour participer à cette manifestation le dimanche après midi. C'est le Maire qui a décidé que le carnaval aurait lieu le samedi soir. Jean-Claude Juzan rappelle le danger que peut représenter une telle manifestation le soir.

Dominique Lestynek décide que la Fédération, bien que traditionnellement coorganisateur de

la manifestation, ne participera pas à cette manifestation qui ne prend plus assez en compte les propositions de la Fédération l'intérêt des enfants qui sont les premiers intéressés. Voir en annexe 2 la lettre adressée au Maire.

Jean-Claude Juzan se pose ensuite la question du paiement des carnavaliers, la Ville n'étant pas, en principe, en mesure de rémunérer des entreprises privées.

À l'issue d'un débat il a été décidé le vote d'une motion qui sera envoyé au Maire où il est indiqué que la Fédération ne participerait pas à ce carnaval dans les horaires prévus par celui-ci. La Fédération demande que l'on revienne aux horaires et à l'organisation mise en place par le passé.

7. Viographie de Pessac

Yves Schmidt fait part d'un article publié dans Sud-Ouest le 2 novembre 2017 à propos de la parution de la Viographie de Pessac. Une réunion avec le Maire est prévue le 16 novembre pour étudier des solutions pour la diffusion d'un tirage de l'ouvrage.

8. Questions diverses.

Vitesse des trains. Roger Lévy informe le conseil d'administration que la SNCF va porter la vitesse des trains à 160 km/h à la gare de l'Alouette. La Mairie et le syndicat de quartier de France et environnants sont opposés à cette décision qui risque de se traduire par des accidents très graves. Une réunion publique est prévue le 17 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de France.

Suite à cette réunion, une pétition a été diffusée, notamment dans les quartiers (annexe 3).

Subvention des quartiers. Jean-Claude Juzan demande où en est le versement de la subvention par la Ville. Le versement est prévu prochainement.

Quartier Casino. Jean-Pierre Stahl annonce une recrudescence des cambriolages dans son quartier. Ils se produisent en plein jour. Il fait part de ses observations à propos des travaux sur l'avenue Jean-Jaurès. Malgré certains défauts, ils se déroulent de façon satisfaisante. Enfin il cite le problème lié à une réunion de concertation sur l'Îlot 8. Jacques Da Rold se plaint de ne pas avoir été invité.

La réunion s'achève à 22h15

Annexe 1

Propositions pour des relations de travail en commun

Lettre adressée au Maire le 9 novembre 2016 (FscqP-2016-022)

Monsieur le Maire,

Suite à notre rencontre rappelée en référence, je vous transmets nos propositions pour établir des relations de travail en commun permettant de replacer la Fédération des syndicats et comités de quartier comme interlocuteur privilégié de la Ville et de Bordeaux Métropole sur les différents thèmes de la vie des quartiers sous deux formes complémentaires, tel que demandé lors de notre dernier Conseil d'Administration du 3 novembre sur les bases de la charte de la participation de la Métropole :

1 - réunions régulières au minimum annuelles de commissions extra municipales avec la Fédération et les syndicats et comités de quartiers sur les grands thèmes de la voirie, des transports et des déplacements, de l'urbanisme et du cadre de vie ... avec une vision globale de la Ville en lien avec les élus et les services de Bordeaux Métropole

2 - travail au quotidien sur les projets concernant le territoire pessacais sous forme d'un Atelier Permanent (sur les thèmes énumérés au paragraphe précédent) sous l'égide de la Fédération des syndicats et comités de quartiers :

- en coopération avec les services et les élus de la Ville et de Bordeaux-Métropole ;
- avec les membres des syndicats et comités de quartiers ;
- ouvert avec l'appui des syndicats et comités de quartier aux habitants des quartiers et experts locaux sur les projets les concernant.

Dans les buts suivants:

- l'analyse « amont » des projets (avec des documents préparatoires de travail mis à la disposition de la Fédération et des syndicats et comités de quartiers) et la formulation de propositions pertinentes ;
- le suivi et l'évaluation des réalisations ;
- une veille sur les projets et les réalisations en cours ;
- la participation aux concertations en ligne sur Internet ;
- la pédagogie pour la prise en compte d'une vision globale de la ville et de l'intérêt collectif.

Dans l'attente de votre accord sur ces propositions tant pour ce qui concerne l'implication des élus et services de la Ville que de ceux de Bordeaux Métropole pour lesquels nous demandons votre intervention pour sa concrétisation,

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Maire*, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Annexe 2

Organisation du carnaval de Pessac

Lettre adressée au maire le 14 novembre 2016 (FscqP-023)

Monsieur le Maire,

La Fédération des syndicats et comités de quartiers a été à l'initiative de la renaissance du carnaval de Pessac il y a une vingtaine d'années. Il s'agissait d'un carnaval "centralisé" qui était totalement compatible avec des carnivals localisés auxquels sont attachés les écoles et les centres sociaux.

Ce carnaval s'est constamment adapté (trajet, jour, date, participation de groupes ou associations) en fonction des contraintes et d'une évaluation régulière, mais a conservé jusqu'à maintenant ses fondamentaux (cible prioritairement enfantine donc évènement en début d'après-midi, lien étroit avec l'association des carnavaliers de la Gironde, fidélité aux groupes et associations du départ, participation spécifiquement logistique de la Ville avec des moyens de coordination, de sécurité, financiers et matériels sans ingérence dans l'organisation générale...). Aujourd'hui il convient de constater l'effacement de ces fondamentaux et des enseignements d'une évaluation partagée.

Dans ces conditions, et en l'état, le Conseil d'administration de la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac en date du 3 novembre dernier a décidé de se retirer d'une co-organisation de façade dans laquelle notre fédération ne trouve plus sa juste place.

Je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Maire,*** l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Annexe 3

LA SNCF DOIT RESPECTER LES PESSACAIS

Pétition diffusée par change.org

La SNCF a pris beaucoup de retard dans l'aménagement du pôle intermodal de l'Alouette à Pessac. Le passage historique (ex passage à niveau) de l'Allée du Haut-Lévêque est considéré comme un point noir de première importance en Aquitaine. Depuis 2013 la vitesse des trains de grande ligne Bordeaux-Hendaye a été abaissée à cet endroit à 60 km/h. Aucun accident n'est à déplorer à ce jour sur cette traversée utilisée quotidiennement par de nombreux riverains.

L'actuelle gare doit être déplacée de quelques centaines de mètres pour la rapprocher de la station de tram, et ainsi, conforter son intermodalité. Différentes phases de travaux sont prévues pour aboutir à la fermeture définitive du passage planchéié existant : installation d'ascenseurs et reconfiguration des escaliers qui mènent de la gare à la station de tram sur le pont, déplacement des quais, toujours vers le pont de l'avenue du Haut-Lévêque qui enjambe la voie ferrée.

La SNCF a décidé de supprimer le passage planchéié existant dès le 12 décembre, sans que les aménagements prévus, les ascenseurs particulièrement, qui faciliteront le franchissement de la voie, ne soient réalisés. Elle a également décidé d'augmenter la vitesse des trains à 160 km/h. Etant donnée la présence de trouées dans les clôtures aux alentours de la halte de l'Alouette, nous craignons que des accidents potentiellement mortels aient lieu. Nous demandons à la SNCF de repousser l'augmentation de la vitesse d'exploitation à cet endroit jusqu'à la réalisation complète des travaux, avec une mise en sécurité totale des abords. Cela ne devrait retarder le passage à 160 km/h que de 6 mois.

Malgré les demandes conjuguées du maire de Pessac et des habitants regroupés dans le Syndicat des Quartiers de France et environnants, la SNCF ne veut rien entendre. Aidez-nous en signant cette pétition. Pour la sécurité des riverains de la voie ferrée, des gens travaillant aux CHU Haut-Lévêque, nombreux à passer là, et plus généralement de tous les Pessacais.

Cette pétition sera remise à:

- **SNCF RESEAU direction territoriale ALPC**
M. AUTRUFFE
- 33600 PESSAC